



Différence de salaire entre salariés

Par **Rachid78**, le **26/09/2019** à **15:35**

Bonjour,

J'ai travaillé dans une entreprise de collecte d'ordures, l'effectif s'est agrandie avec de nouveaux contrats décroché dans les communes voisines, cependant les nouveaux arrivants ont un taux horaires plus élevé qui va de 1€ à 1,50€ de l'heure pour le même travail fourni.

Est ce que le patron est obligé d'aligner le salaire avec les nouveaux arrivants ?